

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2022

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2022

Date de transmission en Sous-Préfecture :

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022

N° 22-03-12

OBJET :
Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christian BECUWE à Jacques DECHANDON - Serge GRANGE à Mireille PAULET.

Membre absent :

Pauline BESSON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220323-22-03-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Affichage : 24/03/2022



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2022-08 – Travaux pour la réalisation d'un espace jeux fumeur au Casino Le lion Blanc – Avenant n° 3 au marché de travaux Lot 2 – Menuiseries extérieures PALABOST, d'un montant de 450 € HT portant le marché à 206 025 € HT.
- Décision n° 2022-09 – Contrat d'assistance technique à la surveillance du barrage du Vérut proposé par ARTELIA pour 5 ans de prise en charge : 10 000 € HT +Option 1 Visites complémentaires Ingénieur conseil : 900.00 € HT
- Décision n° 2022-10 - Convention de formation professionnelle continue proposée par GRAPE INNOVATIONS : 299.53 € (non soumis à la TVA)
- Décision n° 2022-11 – Convention de partenariat avec Mme Patricia BAZOUD pour une animation "Voyage au Pays des Livres" au Relais d'Assistants Maternelles Bout'Chou les 31/03, 02/06 et 18/10/2022, pour un montant s'élevant à 306.06 € (non soumis à la TVA).
- Décision n° 2022-12 – Convention 2022 avec la clinique vétérinaire pour la stérilisation des chats errants.
- Décision n° 2022-13 – Convention de mise à disposition gratuite de la salle Deauville les mardis et mercredis au SAVS L'ENVOL PERCE-NEIGE pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Décision n° 2022-14 – Avenant n°1 au contrat d'entretien signé avec Rhône Alpes Ascenseur pour l'ajout d'un rideau en maintenance situé au 1 Avenue Jena Delande : 210 € HT / an.
- Décision n° 2022-15 – Travaux pour la réalisation des tennis couverts sur le site de Préchâteau – Avenant n°1 au marché de travaux Lot 5 – Menuiserie du Forez, d'un montant s'élevant à – 4 713.80 € HT portant le marché à 21 273.70 € HT.
- Décision n° 2022-16 – Devis DE FILIPPIS d'un montant s'élevant à 9 992.78 € TTC accepté pour des travaux à l'église.
- Décision n° 2022-17 – Convention de mise à disposition gratuite d'installations sportives municipales au Football Club Baldomérien pour une durée de deux ans.
- Décision n° 2022-18 – Convention Domaine des Mûriers pour la mise en place d'une fourrière animalière du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 10 février 2022.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220323-22-03-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Affichage : 24/03/2022